



# Actualités

Journée d'information sur la prévention du risque infectieux en ESMS

Jeudi 10 octobre 2024

Nouveaux documents 



## Actualités

Mise à jour le 4 octobre 2024 Accueil > Retrouvez toutes les actualités

4 octobre 2024

- **RAPPORT** - **Audit Préop 2023** : rapport d'analyse multicentrique

- août 2024 (48 pages)

**Répia Spicmi**

4 octobre 2024

- **NOTE** - Mise en oeuvre de l'arrêté dit "**certibiocide**"

- 19 septembre 2024 (3 pages)

**Société française d'hygiène hospitalière(SF2H)**

26 septembre 2024

- **AFFICHE** - Gestion des **excreta**

- septembre 2024 (2 pages)

**CPias Ile-de-France**

23 septembre 2024

- **RÈGLEMENTATION** - Arrêté du 18 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique et modifiant l'arrêté du 30 décembre 2022 fixant la liste des **centres nationaux de référence**, des centres nationaux de référence-laboratoires associés et des centres nationaux de référence-laboratoires experts pour la lutte contre les maladies transmissibles

- 18 septembre 2024 (2 pages)

**Ministère du travail, de la santé et des solidarités**



# Certibiocide

<https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/doc/sf2h-note-certibiocide-190924.pdf>

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRÊTÉ

DIT « CERTIBIOCIDE »

Note SF2H du 19 septembre 2024



Mise en œuvre de l'arrêté dit « Certibiocide » dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux pour les produits de désinfection

- Dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.
- Objectif: garantir une meilleure connaissance des produits biocides par les professionnels qui les utilisent ainsi que de meilleures pratiques d'utilisation.
- Valeur individuelle et nominative uniquement (le « certibiocide » est délivré à une personne physique, et non à une entreprise).
- L'arrêté « certibiocide » ne prévoit ni certification ni agrément d'entreprise, mais une obligation de déclaration d'activité et la tenue à jour de la liste du personnel formé

# Eau en ESMS

- <https://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Kit-Eau>

## Eau en établissements de santé (ES) et médico-sociaux (EMS)

La maîtrise de la qualité des eaux d'un établissement recevant du public est primordiale, encore plus quand on héberge ou soigne des patients/résidents fragiles en ES et EMS.

Les textes réglementaires et guides de recommandations sont nombreux sur ce sujet.

Nous vous proposons sur cette page quelques outils et liens qui vous faciliteront la mise en place des actions préventives, curatives ou encore le suivi de la qualité des différentes eaux présentes dans vos établissements.

### Outils

Les catégories d'eau dans les ES et EMS (mai 2024) - [Guide](#)

Mon réseau d'eau est contaminé : [check list](#) – [argumentaire check list](#)

Prévenir la contamination de l'eau : [check list](#) – [argumentaire check list](#)

Groupe de travail pour la check list :

- Rédacteurs : A. Galliot, K. Vancoetsem (CPias ARA)

- Relecteurs : C. Aurel, O. Baud, A. Savey (CPias ARA), Marine Rey IDE (EOH Centre psychiatrique de l'Ain), Angélique Mamadou IDE (EOH/EMH Centre hospitalier du beaujolais vert)

## Affiches BUA en ESMS

### AFFICHES DE COMMUNICATION

### LES ANTIBIOTIQUES

- NE SONT PAS LA SOLUTION À TOUTES LES INFECTIONS
- NE PEUVENT RIEN CONTRE LES MALADIES D'ORIGINE VIRALE (rhume, rhinopharyngite, grippe, bronchite aiguë, la plupart des angines)
- NE SOULAGENT PAS DIRECTEMENT LES SYMPTÔMES (fièvre, toux, maux de tête, troubles digestifs, courbatures)
- NE PERMETTENT PAS DE GUÉRIR PLUS VITE D'UNE INFECTION VIRALE

**Pas de prescription d'antibiotiques si:**

<b>RHINOPHARYNGITE (RHUME)</b> Fièvre : 1-2 jours Toux : 1 à 3 semaines Nez bouché ou nez qui coule Douleur dans ou derrière l'oreille : 1 à 3 jours	<b>GRIPPE</b> Fièvre, courbatures : 3-4 jours Toux : 2 à 3 semaines Fatigue : plusieurs semaines
<b>BRONCHITE AIGUE</b> Fièvre : 2-3 jours Toux : 1 à 3 semaines	<b>TRAITEMENT DES SYMPTÔMES</b> <b>HYDRATATION</b> <b>PREVENTION</b> Éviter les contacts étroits Porter un masque Éviter les surfaces contaminées

### Pas de prélèvement dans ces situations :

1. Toux régulière, sans aggravation et sans fièvre  
*AVIS MEDICAL*
2. Urines troubles ou malodorantes, sans fièvre ni brûlures  
*HYDRATATION*
3. Escarre ou plaie même malodorante ou associée à un écoulement  
*SOINS LOCAUX*

Prélèvement non indiqué = risque de prescription antibiotique inappropriée

- sélection de germes résistants
- risque d'effets indésirables pour le résident

### BON USAGE ANTIBIOTIQUE

Prélèvement non indiqué = risque de prescription antibiotique inappropriée

**SPHERE URINAIRE**

URINES PONCÉES MALODORANTES → PAS DE PRÉLEVEMENT  
*HYDRATATION*

BRÛLURES MICTIONIELLES ET/OU ENVIES FRÉQUENTES D'URINER (avec ou sans fièvre) → **AVIS MEDICAL AVANT TOUT PRÉLEVEMENT**

**SPHERE URINAIRE - PATIENT SONDÉ**

URINES MALODORANTES ET/OU TROUBLES ET/OU ÉCOULEMENT → PAS DE PRÉLEVEMENT

FIÈVRE > 38°C ET/OU DOULEURS SUS-PUBIENNES ET/OU MODIFICATION COMPORTEMENT → **AVIS MEDICAL AVANT TOUT PRÉLEVEMENT**

**SIGNES GÉNÉRAUX**

APPARITION DE CONFUSION, FIÈVRE, CHUTES ET/OU AMORÉE → **AVIS MEDICAL AVANT TOUT PRÉLEVEMENT**

**SPHERE CUTANÉE**

PLAIE (ESCARRE, ULCÈRE, MAL PERFORMANT) MÊME SI ASPECT INFLAMMATOIRE ET/OU SUPPURATION → **AVIS MEDICAL AVANT TOUT PRÉLEVEMENT**  
*SOINS LOCAUX*

### VACCINATION DES RESIDENTS

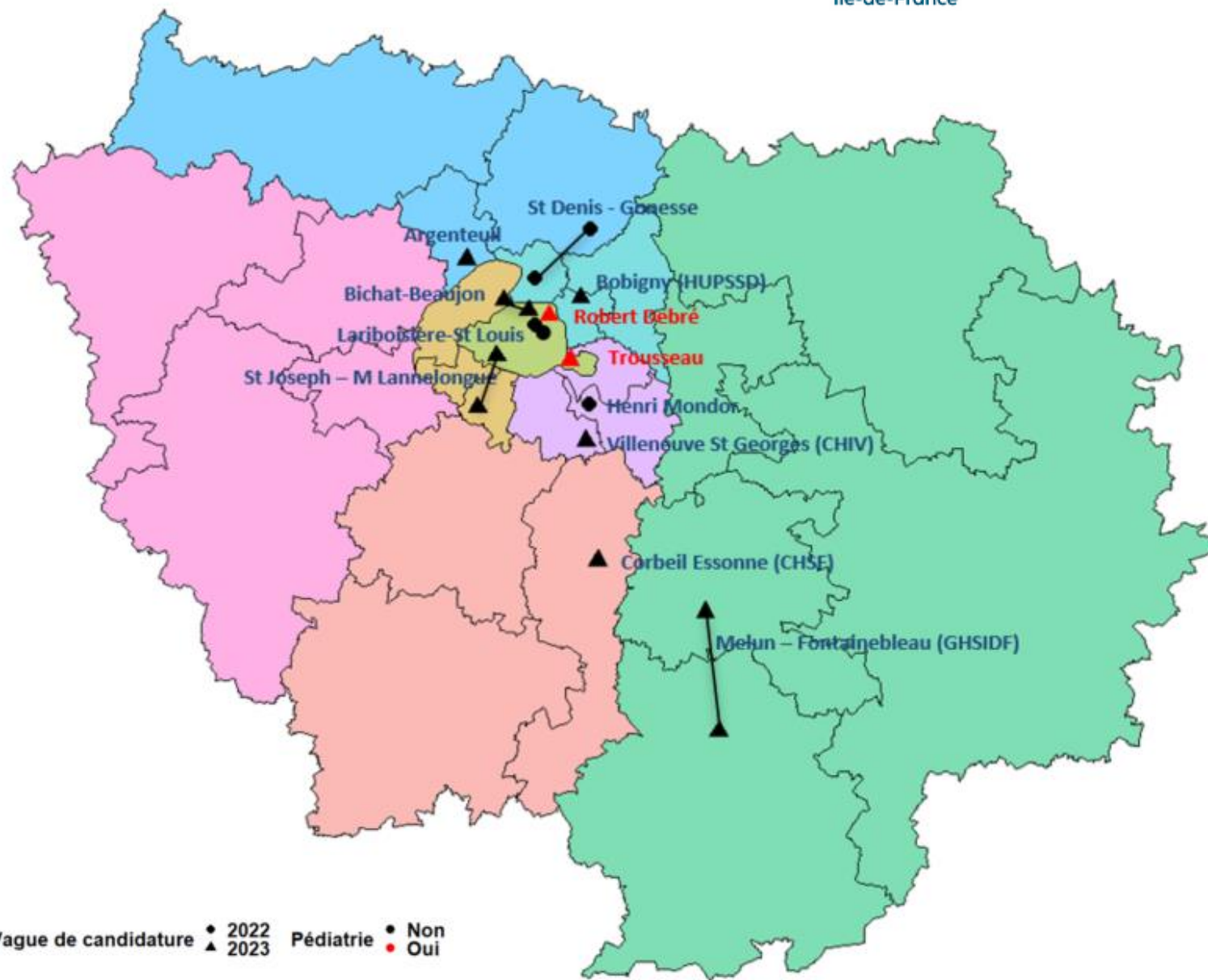
1. **COVID 19**  
Tous les adultes sont éligibles au rappel  
Particulièrement recommandé > 65 ans
2. **GRIPPE SAISONNIÈRE**  
Vaccination annuelle pour personnes > 65 ans
3. **PNEUMOCOQUE**  
Recommandé pour les personnes à risque :  
Diabète / insuffisance respiratoire chronique / insuffisance cardiaque chronique / insuffisance rénale / Asthme sévère sous traitement continu / Néoplasme chronique
4. **DIPHTÉRIE TÉTANOS POLIO**  
Rappel à 65 ans, puis tous les dix ans
5. **COQUELUCHE**  
Un rappel à faire une fois et le dernier > 10 ans
6. **ZONA**  
Recommandé entre 65 et 74 ans

**VACCINATION DES SOIGNANTS = PROTECTION DES RESIDENTS**

# EMA subventionnées par l'ARS

## 12 EMA au total :

- 5 CHG, 6 CHU, 1 ESPIC
- 10 « Adultes » (dont valences gériatriques)  
et 2 Pédiatriques
- 5 EMA bi-sites



Vague de candidature    ◆ 2022    ▲ 2023    Pédiatrie    ● Non    ● Oui

Groupes de travail et projets à  
venir 



# Semaine mondiale du BUA 2024

<https://cratb-ile-de-france.fr/pipiquiz/>

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe4aq6dH5cCihV4yCyL-aqALzURH8ITuWvHLIyXKE7YyRSYiQ/viewform>

**SEMAMINE MONDIALE POUR UN BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES**  
du 18 au 24 novembre

# PIPI'QUIZ EN EHPAD

Vous êtes médecin, IDE ou aide-soignant ?

**SCANNEZ !**

Testez-vous en **6 QUESTIONS SPÉCIFIQUES À VOTRE FONCTION**

DISPO JUSQU'AU 5 JANVIER

RÉSEAU IMH CPias Île-de-France CRAtb Île-de-France

Webinaire de présentation des réponses et d'échange :  
lundi 20 Janvier 2025 à 14h30.

# Groupe de travail santé bucco-dentaire en ESMS (Gérond'if)



Création de 13 fiches techniques par thématique, format A5



Edition d'un protocole individualisé de toilette buccale du résident, selon grille OHAT



Exportation du protocole individualisé vers dossier du résident.



Formation des professionnels

# Groupe de travail cas groupés en ESMS (Staraqs)



Formation et sensibilisation par l'exercice



Création d'un scénarii pour aider à réaliser le diagnostic et connaître la conduite à tenir.



Support pour mise en situation en équipe durant 1h à 2h maxi (animateur et observateur) + support pour RETEX



Situation personnalisable sur les professionnels et le nombre de cas.



Support utilisable soit imprimé soit affiché sur forme de diaporama.

Enquêtes en cours



# Enquête nationale de prévalence en ESMS

<https://www.cpias-ile-de-france.fr/surveillance/prevalence.php>



Recueil des données : [15 mai - 28 juin 2024]



Saisie des données dans l'application PreVIAS : **prolongation jusqu'au 14 octobre 2024 => Questionnaire établissement validé**



Validation des données des questionnaires résidents: dernier trimestre 2024



Clôture de l'enquête : 31 décembre 2024.



Diffusion prévisionnelle des résultats : mai 2025.

# Surveillance consommation PHA en ESMS



Données de consommation PHA en 2022 et 2023



**Participation 2024 :**

- Ehpad : 127 participants (17,6%)

- ESMS secteur handicap (FAM/EAM, MAS) : 12 participants (3,4%).



ICSHA médians IDF :

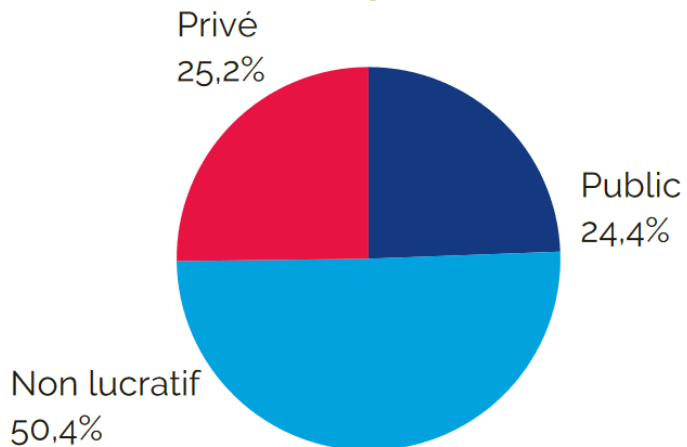
- Ehpad : 1,5 en 2023 (vs 1,6 en 2022) ↘

- ESMS secteur handicap : 1,4 en 2023 (vs 1,3 en 2022) ↗

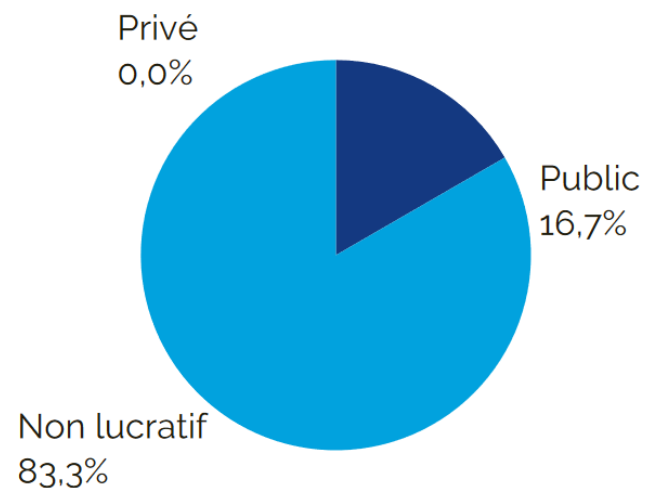
# Surveillance consommation PHA en ESMS

## Statut des établissements participants

### Ehpad



### Autres EMS

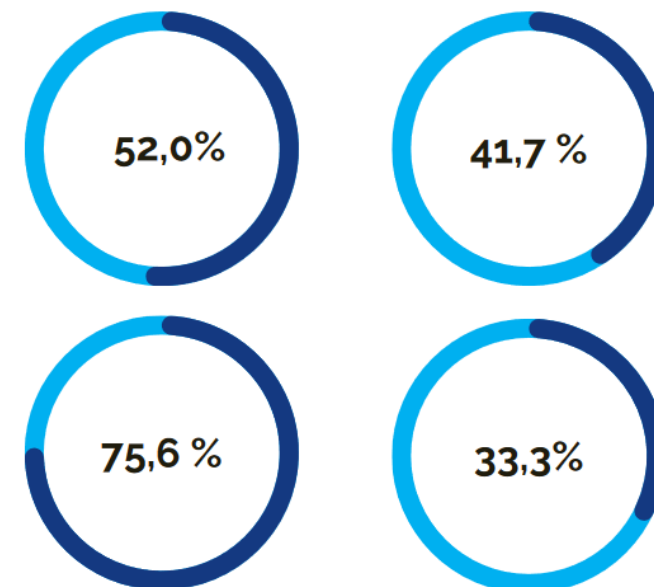


Possède un "référent hygiène" identifié et formé

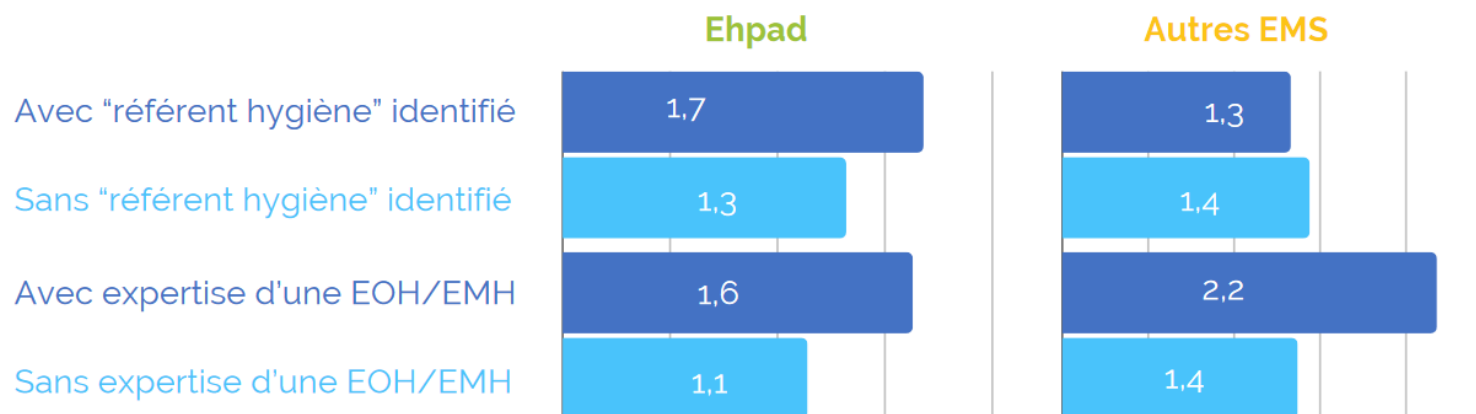
Bénéficie d'une **expertise en hygiène** (équipe opérationnelle en hygiène (EOH), équipe mobile d'hygiène par convention (EMH))

### Ehpad

### Autres EMS



## Nombre médian de FHA réalisées chaque jour pour un résident en 2023



# Projet Opportunity Primo en Ehpad



Volet 1 : Identification des actes de soins réalisés sur 24 heures par chaque professionnel [1 avril - 30 juin 2023]

Participation : 4 Ehpad en IdF



Volet 2 : Détermination par un groupe d'experts du nombre d'opportunités HDM pour les actes de soins réalisés auprès des résidents d'EHPAD. Participation jusqu'au 31 octobre 2024 :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf2GLRFusyo2W9FOap\\_6dIBrC4O2P0w2D8nJ3ELvITeicQngQ/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf2GLRFusyo2W9FOap_6dIBrC4O2P0w2D8nJ3ELvITeicQngQ/viewform?usp=sf_link)



**2 objectifs finaux :**

- Déterminer les opportunités HDM
- Estimer un nombre de FHA/résident/jour en EHPAD.